

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

-----

L'an deux mille dix, le seize mars à dix-huit heures trente, le Conseil s'est réuni à l'AGORA de Berck-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-Marie KRAJEWSKI en suite de convocation en date du 10 mars 2010, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie de Berck-sur-Mer.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. Jean-Pierre BECQUELIN, Bruno COUSEIN et Philippe LECHERF absents excusés.  
Suppléants : MM Henri BENARD, Gérard CAUCHOIS et Claudine YOUNG

Mme Claudine YOUNG est élue secrétaire.

-----

**2010-17- Finances – budget principal – débat sur les orientations budgétaires 2010**

-----

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice obligatoire de la vie d'une communauté de communes qui permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise au préfet.

**LE CONTEXTE NATIONAL**

Même si certaines banques semblent retrouver des profits plus qu'intéressants, la crise est toujours là, et il est évident que ses conséquences modifient l'environnement économique dans lequel évoluent les collectivités locales. Crise des liquidités bancaires et difficultés d'accéder au crédit, fortes demandes sociales en perspective, les collectivités locales sont directement concernées notamment par les actions à mettre en place pour y remédier.

Cette crise mondiale se conjugue aussi avec des choix nationaux, pudiquement appelés réformes, dont les effets déstructurant touchent principalement trois niveaux :

- la déconstruction minutieuse de l'organisation des services publics ;
- le remodelage des lois de décentralisation et, avec lui, la suppression de la clause générale de compétence, celle des financements croisés et la disparition souhaitée de certains niveaux d'institutions locales ;
- le renforcement d'un modèle économique libéral qui ne trouve pas le chemin de la relance économique et alimente le chômage. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A s'établissait à 2 611 700 en France métropolitaine fin décembre 2009. Ce chiffre continue à augmenter et fin janvier 2010 il atteignait le taux record depuis dix ans de 9,6 % de la

population. L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) prévoit un taux voisin des 11 % pour la fin 2010.

Cette conjoncture économique et notamment cette importante dégradation du marché du travail laisse craindre une forte demande sociale pour lesquelles les collectivités locales jouent également un rôle important, mais pas inépuisable à l'aune de leurs finances.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les finances des collectivités, la loi de finances 2010 prévoit simplement une revalorisation des bases fiscales de 1, 2 %, bien en deçà de l'inflation.

Mais l'important sujet d'évolution, significatif au niveau des réformes, c'est celui qui intéresse les finances locales par la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la contribution économique territoriale (CET) qui s'applique aux entreprises dès cette année. Elle n'entrera en vigueur qu'en 2011 pour les collectivités et leurs groupements, l'État s'étant engagé à maintenir leurs recettes en 2010 à l'euro près, via une compensation relais.

Cette contribution économique territoriale est composée :

- d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) acquittée dès 2010 par les entreprises et perçue par les communes et les groupements à compter de 2011
- d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçue par l'ensemble des collectivités et leurs groupements à compter de 2011.

Les EPCI à ex-TPU deviennent des EPCI à fiscalité «mixte» (ce qui était déjà notre situation), étant obligatoirement dotés de la taxe d'habitation liée au transfert du taux départemental et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, du fait de la baisse des frais de gestion rétrocédées par l'État.

Nous reparlerons aussi dans un proche avenir de ces évolutions puisque les dispositions de cette réforme ont prévu le vote du taux relais par les EPCI pour la détermination de la cotisation foncière des entreprises. Dans l'hypothèse d'une hausse de taux pour un EPCI, une compensation relais complémentaire pourrait être allouée.

Autant de dispositions actuellement nouvelles qui nous rendent assez complexe cette réforme, mais que de zélés fonctionnaires vont nous pré digérer afin de la rendre plus accessible.

Pour l'heure, il faut surtout retenir pour 2010 que l'Etat promet des recettes à l'euro près et que notre espoir est que la mise en place de cette réforme ne soit pas l'opportunité de diminuer les ressources des EPCI ou plutôt de les condamner à renforcer les prélèvements sur les « ménages » pour faire face à nos engagements.

Enfin, concernant notre communauté de communes, il aurait été souhaitable que cette réforme gommât aussi des injustices antérieures et que l'exonération de versement de la TP par le secteur hospitalier soit prise en compte et permît une compensation supérieure à ce qui nous sera accordé. Sur ce sujet, monsieur le Président est d'ailleurs en train d'interpeller le ministre des finances afin de faire valoir ce point de vue.

## LE CONTEXTE LOCAL

Notre communauté de communes aura en 2010 à concrétiser sa décision de création d'une Zone d'Activité Concertée au Champ GRETZ par les acquisitions foncières nécessaires et au-delà de permettre le rapprochement du CHAM avec le groupe HOPALE. Sur ce sujet, nous aurons à être collectivement attentifs à ce que cette mutation locale ne pénalise pas la ville de Berck et notamment dans son secteur d'activité dédié à la rééducation et aux formations paramédicales. Dans le même ordre d'idée, nous porterons un regard vigilant sur le devenir des friches hospitalières ainsi créées.

L'autre grand sujet de préoccupation, renchéri par l'actualité nationale, est la défense contre la mer qui est d'une réalité pertinente compte tenu de la forte dégradation du cordon dunaire. C'est un domaine qui nécessitera des actions et des financements que la seule communauté de communes Opale Sud ne pourra assumer, mais dont elle est pleinement partie prenante dans les recherches de solutions impulsées par son vice-président.

2010 sera aussi l'année de mise à disposition auprès du public sud opalien de la première étape de son réseau de lecture publique. La prochaine inauguration de la médiathèque centrale concrétisera l'aboutissement d'un travail enjambant deux mandatures. Ce projet culturel est déjà prolongé par l'ouverture du chantier de Rang-du-Fliers et les études pour celui de Conchil-le-Temple.

Ainsi ce sont près de 4 000 000 € qui pourraient être mobilisés en investissements pour cette année budgétaire nécessitant de façon certaine le recours à l'emprunt.

Ces évolutions de la vie communautaire dans la nouvelle concrétisation de certaines de ses compétences auront aussi un impact sur les budgets de fonctionnement qu'il faudra, en période de raréfaction des ressources, plus que jamais maîtriser.

C'est dans cet esprit que le service collecte et valorisation des déchets a pu mettre en place une optimisation de la collecte permettant de maintenir une qualité du service public tout en maîtrisant les coûts. C'est d'ailleurs dans cette voie que l'ensemble des services sont invités à réfléchir dans le cadre de la préparation du prochain budget prévisionnel pour contenir l'évolution des dépenses dans cette période d'incertitude économique, et surtout sans avoir à toucher à la fiscalité.

Fait à Berck-sur-Mer,  
Le 17 mars 2010

Le président,  


Jean-Marie KRAJEWSKI



REÇU LE

25 MAR 2010

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

Publié le 23 MARS 2010

Exécutoire le 25 MARS 2010



Le président,  


Jean-Marie KRAJEWSKI